

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230601-DELIB_2023_079-DE



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 01 juin 2023 à 18 heures

Date de Convocation 25 mai 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 01 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain CHMIEL À Jean-Luc MICHEL, Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC À Henri COUDERC, Michel CAPONI À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT À Sébastien MOREAU, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Alain CHMIEL, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 22	
Votants : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MOREAU

DELIB-2023-079 - DÉCISION MODIFICATIVE 2023-01 BUDGET ANNEXE SPANC

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2023 et de ses grands équilibres qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0€**, maintenant à **78.641,59€** le budget total de la section de fonctionnement en 2023.

Chapitre	BP 2023	DIV 1	Total 2023
011 - Charges à caractère général	6 850.00	-420.00	6 430.00
012 - Charges de personnel	44 000.00		44 000.00
014 - Atténuations de produit	0.00		0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	180.00	180.00
66 - Charges financières	0.00		0.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	240.00	240.00
023 - Virement à la section d'investissement	26 328.15		26 328.15
042 - Section à section	1 463.44		1 463.44
Total des dépenses de fonctionnement	78 641.59	0.00	78 641.59
002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 369.75		26 369.75
042 - Section à section	5 471.84		5 471.84
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	46 800.00		46 800.00
74 - Subvention d'exploitation	0.00		0.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00		0.00
76 - Produits financiers	0.00		0.00
77 - Produits exceptionnels	0.00		0.00
Total des recettes de fonctionnement	78 641.59	0.00	78 641.59

Il s'agit d'un mouvement de crédits entre chapitres à la section de fonctionnement afin de prendre en compte une annulation sur des titres antérieurs et une admission en non-valeur.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0€**, maintenant à **29.660,28€** le budget total de la section d'investissement en 2023.

Chapitre	BP 2023	DM 1	Total 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 868.69		1 868.69
040 - Section à section	5 471.84		5 471.84
13 - Subventions d'investissement			0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées			0.00
21 - Immobilisations	22 319.75		22 319.75
Total des dépenses d'investissement	29 660.28	0.00	29 660.28
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 328.15		26 328.15
010 - Dotation, Fonds divers et réserves	1 868.69		1 868.69
040 - Section à section	1 463.44		1 463.44
021 - Virement de la section de fonctionnement			0.00
13 - Subventions d'investissement			0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées			0.00
Total des recettes d'investissement	29 660.28	0.00	29 660.28

Pas de mouvement à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230601-DELIB_2023_079-DE



APPROUVE la décision modificative n°1 de 2023 du budget annexe SPA ~~ainsi proposée,~~

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Sébastien MOREAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.